

D, Besançon, 1ère année, M. Lime, Instit pol (rattrapages)

Par **fabcubitus1**, le **06/07/2004** à **19:55**

"A l'occasion d'un voyage officiel que Jacques Chirac doit accomplir en Grande-Bretagne, le quotidien londonien ***** consacre une série d'articles à la France. Il s'intéresse notamment au système politique français et, dans ce cadre, souhaite publier un texte qu'il a décidé d'intituler : Qui gouverne à Paris?

(NB: Vous êtes chargé de rédiger cet article en n'excédant pas une copie d'examen sans intercalaire)"

Durée de l'épreuve : 2H

Par **fabcubitus1**, le **08/07/2004** à **19:37**

Bon, personne ne se propose pour répondre, alors je vais vous soumettre ce que j'ai fais (je suis assez optimiste) :

Intro: Présentation de la Constitution de 1958 et des 3 organes majeurs de la Vème Rép, mise à l'écart du Parlement en vertu du fait majoritaire et de la rationalisation du parlementarisme.

I) Primauté présidentielle : élection du Président au SUD depuis 1958, donc choix sur projet pol et besoin des moyens de réalisation, effectif grâce à pratique De Gaulle.

II) Cohabitation : définition, pratique, art. 20

Conclusion (j'étais en forme! :)) : Plusieurs possibilités : Primauté présidentielle, c'est le président; Cohabitation, c'est le Premier ministre. =>En fait, c'est toujours le chef d'état major du parti majoritaire à l'Assemblée nationale qui gouverne, qu'il soit Président de la Rép en primauté présidentielle ou Premier ministre en cohabitation.

Vous en pensez quoi?

Par **Vincent**, le **09/07/2004** à **01:04**

Si ta conclusion reprend en résumant le contenu de tes I et II, elle est inutile.

Sinon pourquoi pas ce plan, mais toute une partie sur la cohabitation me paraît beaucoup.

As tu parlé de la procédure législative?

Par **fabcubitus1**, le **11/07/2004** à **20:37**

Je n'ai pas parlé de la procédure législative, car pour moi, il s'agissait de déterminer Qui gouverne Paris?, ce qui est l'énoncé, donc je ne vois pas ce que la procédure législative aurait pu faire ici, à part pour dire que c'est le Gouvernement qui a la maîtrise de la procédure législative grâce à l'article 49-3, mais je n'y ai pas pensé. J'ai répondu à la question quand même.

Ma conclusion est en deux parties : petit résumé très bref des parties de mon développement, puis, réponse à la question Qui gouverne Paris :

 [quote:27uzswn7]En fait, c'est toujours le chef d'état major du parti majoritaire à l'Assemblée nationale qui gouverne, qu'il soit Président de la Rép en primauté présidentielle ou Premier ministre en cohabitation.[/quote:27uzswn7]

Par **Yann**, le **12/07/2004** à **09:21**

[quote="fabcubitus1":3pjcyi0g]

 [quote:3pjcyi0g]En fait, c'est toujours le chef d'état major du parti majoritaire à l'Assemblée nationale qui gouverne, qu'il soit Président de la Rép en primauté présidentielle ou Premier ministre en cohabitation.[/quote:3pjcyi0g][[/quote:3pjcyi0g]

Je ne suis pas tout à fait d'accord, car par exemple aujourd'hui le chef de l'UMP c'est en principe Mr Juppé, pas Mr Chirac, ni Mr Raffarin.

Je sais qu'en théorie c'est Mr Chirac le chef de l'UMP mais le prof risque de te chercher la petite bête comme ça.

Par **fabcubitus1**, le **12/07/2004** à **14:28**

Ouais, je vois, tu veux dire que c'eut été de meilleur aloi de mettre, chef d'état major du parti vainqueur de l'élection déterminante pour le fonctionnement du système, c'est à dire : présidentielle pour primauté présidentielle et législative pour cohabitation. C'est ce que tu veux dire?

Par **Yann**, le **15/07/2004** à **09:42**

Pas nécessairement car selon certains on ne peut cumuler une fonction gouvernementale et la fonction de président de parti politique

:wink: :wink:

Image not found (tag:petúokindvri type unknown)

En théorie le président est surtout un arbitre! (en théorie seulement c'est sur!)

Par **fabcubitus1**, le **15/07/2004** à **14:31**

En fait, je veux dire, chef d'état major du parti, mais au moment de l'élection, car après, il n'y a que quelques privilégiés qui peuvent cumuler, quand cela ne dérange pas certaines personnes et que ça en arrange d'autres. Ce qui aurait plutôt sa place dans la catégorie actualité.

Par **Rosy**, le **17/10/2004** à **16:04**

alors pour le sujet donné désolée pour le retard mais je tiens quand même à donner mon avis
Je suis aussi étudiante à Besançon et ce Pere Lime il me fera toujours rire!
ce sujet a été mon sujet du controle continu de droit constitutionnel en 2002!!! Certes notre sujet était plus court " Président de la République, Premier Ministre, qui nous gouverne en France?"
Donc Fab rassure toi même si à l'heure qu'il est tu dois être soit en deuxième année soit en première année (dans ce cas là tu fais partie des trois quarts des gens à Besançon qui n'ont pas réussi à obtenir la double moyenne en première ou deuxième année) , ton plan était bon.
J'espère que tu as eu ton année malgré tout
Bonne continuation*
Rosy

Par **fabcubitus1**, le **20/10/2004** à **18:09**

En fait, j'ai eu 10 au sujet là, mais j'ai quand même eu mon année.
Merci Rosy pour tes encouragements.

Par **elody25**, le **05/06/2008** à **10:05**

Je suis en LD1 à Besançon et Mr Lime malheureusement n'est pas là cette année car il est apparemment très malade (cancer) il a dû nous quitter au début du semestre trop faible pour assurer son CM, mais mon dieu que les profs n'ont pas d'imagination c'est exactement le sujet que nous avons eut au contrôle continu du second semestre.... ra lala